



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 13 avril 2017

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Budget Primitif 2017 – Budget Principal – Subvention d'équilibre pour le Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs

L'An Deux Mille dix-sept, le 13 avril à dix sept heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 04 avril 2017.

ETAIENT PRESENTS : Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Angèle BRUNINI, Philippe PERETTI, Marie-Dominique CARRIER, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Louis POZZO DI BORGIO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Céline SIMONI-PIACENTINI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

Michel CASTELLANI	à	Mattea LACAVE
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
Etienne PERFETTI	à	Louis POZZO DI BORGIO
Henry POYET	à	Guy ARMANET

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Paule HOUEMER, Thérèse LORENZI, Henry POYET, Pierre-Noël LUIGGI, Etienne PERFETTI, Jean-Michel SAVELLI, Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Conseil du 13 Avril 2017

OBJET : Budget Primitif 2017 – Budget Principal – Subvention d'équilibre pour le Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'instruction M43 relative au budget des transports ;

Vu la délibération du 13 Mars 2007 décidant la création d'un budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs ;

Vu la loi n°82-1153 du 30 Décembre 1982, relative à l'orientation des transports intérieurs dite Loti permettant aux collectivités publiques de financer le service des transports réguliers de personnes et dérogeant au principe d'équilibre des SPIC ;

Vu la décision du conseil communautaire du 26 novembre 2012 d'affermir le service public des transports de voyageurs à la Société des Autobus Bastiais pour une durée de huit ans ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est engagée dans un programme de renouvellement du matériel roulant ;

Considérant la politique sociale menée par la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le renforcement de plusieurs lignes existantes du réseau, la création de nouvelles dessertes, les installations et constructions d'abri bus, les acquisitions de véhicules neufs ;

Vu l'avis favorable du bureau du 3 avril 2017 ;

Vu le rapport de présentation n°1 ;

Oùï l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
A l'unanimité**

D'équilibrer le budget des transports publics de voyageurs par une participation financière prévisionnelle du budget principal de 1 700 000 € pour l'année 2017.

Conseil du 13 Avril 2017

OBJET : Budget Primitif 2017 – Budget Principal – Subvention d'équilibre pour le Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs

DIT

Que la dépense est prévue au budget principal, chapitre 65 compte 657364 et la recette au budget des transports chapitre 74 compte 748.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **26 AVR. 2017**
et publication ou notification
du **26 AVR. 2017**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOUJRAOUI



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.